

# Comment utiliser mes jours CET sous forme de congés ?

Pour déposer des jours CET sous forme de congés, rendez-vous tout simplement sur votre calendrier d'absences ou sur le formulaire de nouvelle demande comme vous le feriez pour une demande d'absence classique <sup>1)</sup>. L'absence CET vous sera proposée dans le menu déroulant des types d'absence.

Nouvelle demande ✕

Type	CET (5 jours)	
Date de début	<b>Congés principaux</b>	<input type="radio"/> après-midi
	Congés payés 2022 (35 jours)	
Date de fin	RTT 2022 (15 jours)	<input checked="" type="radio"/> après-midi
Décompte	<b>CET (5 jours)</b>	
Message	<b>Autres Absences</b>	
	Congé décès collatéraux et ascendants	

1. Sélectionnez l'absence "**CET**" ou "**Compte épargne-temps**" selon le libellé qu'elle porte.
2. Cliquez sur "**Déposer**".

Le nombre de jours posés sera déduit de votre solde CET.

L'absence CET, comme une absence classique, est traitée par votre valideur Absences.

<sup>1)</sup>

[Comment déposer une demande d'absence ?](#)

From:  
<https://cnrs-manuels.ohris.info/> - **Manuels Agate-Tempo**

Permanent link:  
[https://cnrs-manuels.ohris.info/doku.php/module\\_cet:comment\\_utiliser\\_cet\\_sous\\_forme\\_de\\_conges](https://cnrs-manuels.ohris.info/doku.php/module_cet:comment_utiliser_cet_sous_forme_de_conges)

Last update: **16/02/2022**

